L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
MARDI MATIN, 2 MAI.

PAR LE TELEGRAPHE.

(*Dépêches de lundi.*)

Versailles, samedi, 29 avril.—L'Assemblée [illegible] une loi qui impose des pénalités sévères pour [illegible] illégales de propriétés dans Paris.

Trois délégués de la fraternité maçonnique de Paris sont entrés dans les lignes en face de la porte Maillot. Ils ont été reçus par l'officier commandant et conduits ici.

Une dépêche du général Cessey annonce qu'un coup de main a eu lieu à la ferme Bahamy, près Châtillon, que 32 insurgés ont été tués et blessés et 75 faits prisonniers.

On a reçu, du général Farron, une dépêche qui confirme le brillant succès des Versaillistes en face du fort Issy. La canonnade continue. On a pris cent cinquante prisonniers et dix canons. L'artillerie a été transportée à Versailles.

Versailles, 29 avril, au matin.—Le château du Parc et le cimetière d'Issy ont été pris, hier soir, par les forces du gouvernement. Huit canons, une quantité de munitions et cent prisonniers sont restés au pouvoir des vainqueurs. Les troupes avancées sont maintenant à deux cents mètres du fort Issy dont la prise est attendue d'un moment à l'autre.

Thiers a accordé une entrevue aux délégués des maçons de Paris, qui sont arrivés hier soir. Il leur a dit que le gouvernement désirait voir la fin de la guerre civile, mais que la France ne pouvait pas capituler en présence d'une insurrection armée. Il les a référés, pour le rétablissement de l'ordre, à la Commune qui en avait usurpé le contrôle de la capitale.

Dernières nouvelles.—*Le* succès des Versaillistes au fort Issy a été brillant. La garnison a abandonné le fort, ce matin (dimanche) au point du jour. Son commandant est à Paris.

Londres, 30 avril.—L'*Observer* dit que les Napoléonistes considèrent que l'assemblée qui siége actuellement à Versailles ne représente pas la volonté de la nation. Lorsque la lutte intestine sera terminée, il sera nécessaire de consulter le peuple de nouveau sur la question du gouvernement. Ils expriment l'intention de se soumettre au résultat.

Paris, samedi, 29 avril.—Aujourd'hui, à la séance des Communistes, Guyot, répondant à des interpellations, a dit qu'il y avait quelque chose de répugnant à demander à l'Europe de reconnaître les droits de belligérants à Paris. Il est puéril de la demander. La Commune a déjà fait une guerre irréprochable. Elle n'a pas fait usage de balles explosives, elle n'a pas bombardé des endroits où se trouvaient des femmes et des enfants. Il a accusé l'armée de Versailles d'avoir violé les usages de la guerre civilisée. On a trouvé des balles explosives dans les gibernes des prisonniers des troupes nationales et le bombardement de quartiers encombrés, etc., continue depuis des semaines.

Le malentendu avec les Prussiens au sujet du service des chemins de fer a été réglé.

La Commune se propose maintenant de confisquer les propriétés des compagnies de chemin de fer, à moins que celles-ci ne consentent à rétablir les convois de passagers et de provisions à Paris.

Paris, samedi soir, 29 avril.—La canonnade a été, aujourd'hui, plus violente que d'habitude, et on s'est battu à Asnières et Neuilly. Le bruit court que les nationaux ont essuyé des revers dans d'autres endroits.

Des batteries ont été placées aux portes d'Orléans et de Vangirard. Les habitants de Montrouge, Plaisance, Vangirard et Montmartre abandonnent leurs demeures.

Le fort Issy n'a pas encore été abandonné.

Paris, samedi soir, 29 avril.—Un vif engagement a eu lieu, samedi soir, à Moulinaux. Les Versaillistes ont été repoussés et ont perdu 20 hommes faits prisonniers. Dans l'intervalle, une colonne de l'ennemi s'est avancée sur la station du chemin de fer de Clamart et a occupé les maisons qui sont à 200 yardes des retranchements d'Issy. Le fort est en ruines. Les casemates sont enfoncées, les embrasures sont démolies et trente ou soixante canons sont démontés. Lorsque les munitions de mitrailleuses furent épuisées, il y eut panique dans la garnison, les artilleurs se retirèrent en enclouant la moitié des autres pièces. Ce matin, avant la pointe du jour, toute la garnison abandonna le fort et son commandant, le général Nilgay, est arrivé en ville.

Paris, dimanche.—Le général Cluseret, qui s'était rendu sur les lieux à la première nouvelle de la défection des troupes, est revenu aujourd'hui, à midi, n'ayant pu réussir à arrêter la panique. Il a envoyé de nouvelles troupes, entre autres les Vengeurs de Paris, pour reprendre la place. On se bat en ce moment avec acharnement.

A la Porte-Maillot et à Asnières tout est calme. Les nationaux ont poursuivi quelques chasseurs jusqu'à St Denis. Les Prussiens ont menacé de faire feu sur eux s'ils essayaient d'entrer dans la ville. Les chasseurs ont fait un détour et se sont échappés.

On dit que l'archevêque de Paris a été mis en liberté.

Des ingénieurs exécutent en ce moment des travaux sur la partie sud de l'enceinte.

La compagnie du chemin de fer du Nord a pavé trois cent trois mille francs à la Commune.

Paris, 30 avril.—Une procession de maçons, d'un mille de long, a parcouru les rues aujourd'hui, et planté leurs drapeaux sur les remparts, sous le feu. Les loges de l'Ordre, à Paris, y étaient représentées. Plusieurs maçons ont été blessés sur les murs.

La canonnade a été très forte samedi. Douze mille Versaillistes occupent Gennevilliers.

Les nationaux se préparent à abandonner les forts du sud.

Le bruit court que les nationaux ont eu des revers.

Le fort d'Issy est abandonné.

Washington, 30 avril.—M. Mariscol, ministre mexicain, part le 6 mai pour aller prendre le portefeuille des affaires étrangères à Mexico. On croit, à la légation, que Romero reviendra ici.

Le gouvernement vendra deux millions d'or tous les jeudis, pendant le mois de mai.

St Louis, 30 avril.—On a accordé, aujourd'hui, les contrats pour l'achèvement des écluses intérieures et centrales du canal établi sur les rapides du Mississippi.

McCoy, maître de poste à Montevallo, Mississippi, a été arrêté pour avoir soustrait le contenu de lettres enregistrées.

New York, 30 avril.—Recettes de coton à tous les ports pour la semaine: 56,685 balles; depuis le 1er septembre 3,570,759 contre 2,570,429 en 1870; importations depuis septembre, 2,618,001 contre 1,775,978. Stock aux ports 453,718 contre 346,223; aux villes de l'intérieur 37,294 contre 76,104. Stock à Liverpool 951,000 contre 568,000. Coton américain en mer 267,000 contre 163,000; coton de l'Inde, pour l'Europe, 267,000 contre 175,000.

LES ARRESTATIONS ET LES VOLS A PARIS.

Les arrestations continuent et on en élève le chiffre à deux mille.

On estime à 240 les prêtres arrêtés depuis le 4 avril.

Nous lisons dans le *Soir*:

Le nombre des prisonniers actuellement détenus à la Conciergerie est de 500. Parmi eux, on remarque:

Mgr Darboy, archevêque de Paris;

L'abbé Lagarde, vicaire-général de l'archevêché;

L'abbé Croze, aumônier-général des prisonniers, qui accompagne d'ordinaire les condamnés à mort au lieu du supplice;

L'abbé Deguerry, curé de la Madeleine;

Le père Olivain, supérieur; le père Jules Conbet, économe, ainsi que tous les professeurs, employés et domestiques du collége des Jésuites.

Le même journal ajoute que les fédérés auraient déclaré qu'ils voulaient retenir comme ôtages ces membres du clergé, afin d'avoir un *point d'appui* lorsqu'ils viendraient à traiter avec le gouvernement de Versailles.

Parmi les prisonniers, on cite le curé de l'église de la Trinité; Le 5 avril, un détachement de fédéraux arrive devant la porte du presbytère, qu'on ébranle à coups de crosse.

Les gardes de la commune menacent de tout briser si l'on refuse de leur ouvrir.

Le curé se présente lui-même sur le seuil. Calme, il demande ce qu'on lui veut.

—Ce que nous te voulons, s.... calotin, quêteur de denier de saint Pierre, souteneur de zouaves pontificaux! c'est que tu nous laisses entrer chez toi!

—A votre aise messieurs, répond le curé, je vais vous conduire moi-même.

Et il les dirige, leur montre les appartements, ouvre les portes de son cabinet et de sa bibliothèque.

Après s'être renseignés auprès de lui, les fédérés l'enferment dans une chambre et postent deux factionnaires à l'entrée.

Les envahisseurs fouillent la maison du haut en bas, vident tous les meubles et tous les tiroirs, explorent tous les coins.

Ils reviennent ensuite au curé qu'ils saisissent en l'accablant d'injures et de coups. Quelques instants après, il est enlevé pour être conduit sous escorte à l'Hôtel-de-Ville, tandis que sa maison reste occupée par les fédérés.

Le 8, à trois heures de l'après-midi, dit le *Petit Moniteur*, l'église Saint-Sulpice était remplie de fidèles, lorsque les gardes nationaux ont pénétré dans le temple, fouillé quelques chapelles, et ne trouvant pas ce qu'ils paraissaient chercher, sont entrés dans la sacristie, où se trouvait le curé de la paroisse.

Cet ecclésiastique, âgé de 72 ans, a été arrêté et conduit à la Conciergerie. Quelques personnes, groupées sur la place voulaient le délivrer et menaçaient les gardes nationaux. Les supplications du pâtre ont arrêté ses défenseurs dans l'exécution de leur projet.

Rue des Saints-Pères, on a arrêté, avec un grand déploiement de forces, un officier de marine, nommé Lacroix, qui avait caché des marins qui ne voulaient pas servir la Commune. [illegible] déployée par M. [illegible] contre les ecclésiastiques. A tous ceux déjà cités, il faut ajouter le curé de Plaisance, celui de [illegible] et celui de Saint-[illegible] [illegible] obtenu son élargissement.

On a arrêté un vieux prêtre qu'on a forcé à marcher tête nue, et on a [illegible] avec lui un passant qui avait pris sa défense.

On a également voulu s'emparer de M. Greult, fabricant de [illegible], industriel honorable, occupant [illegible] ouvriers et manœuvriers. Comme on ne l'a pas trouvé chez lui, sa femme a été emmenée.

M. Richardet, secrétaire de la rédaction du *National*, a été arrêté comme [illegible] au moment où il allait demander à M. Raoul Rigault un laisser-passer comme journaliste.

La Banque en est à son cinquième million avec la Commune. M. Denière, gérant de la Banque, a été arrêté un moment pour une parole imprudente et n'a été relâché que parce que l'on avait besoin de [illegible] [illegible] délégué. A chaque [illegible] [illegible] [illegible] contributions [illegible] [illegible] grands [illegible].

Le [illegible] nationale a été notamment un [illegible], qui s'est [illegible] chez M. [illegible], agent [illegible], rue de Luxembourg. Si ce fait pouvait provenir de l'initiative de la Commune, un pareil gouvernement ne devrait trouver d'avocats que chez des receleurs et ne pourrait plus être tempéré que par le code pénal.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 1er mai 1871.

Le marché monétaire est toujours extrêmement facile, les capitaux abondant dans les banques, et il y a fort peu de demandes d'escompte au dehors. Nous cotons encore: 6 à 8 par an les billets No 1 de trente à soixante jours, avec d'excellentes garanties collatérales; 8 à 10 les bons; 8 à 10 les billets de commerce No 1, à courte échéance, sans garanties collatérales; 12 à 18 les bon et No 2; 10 à 12 les No 1 à longue échéance. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 par an le No 1 et 11 à 12 le No 2. $10,000 de bons billets hypothécaires se sont négociés à 10 1/2.

L'or a ouvert à 111 à 111 1/4 contre 111 1/4 à New York et fermé aux taux d'ouverture ici et dans Wall street. On a vendu $2000 et $3000 à 111, $3000 et $5000 à 111 1/8, $7000 à 111 1/4, $20,000 à 111 1/4 à 111 3/8, $3000 à 111 5/16, $1000, $5000 et $26000 à 111 3/8. Aucune vente importante n'a eu lieu dans l'argent. Les demi piastres américaines sont cotées à 107 1/2 à 108 1/4, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 3 de prime sur l'or.

Dans le change étranger, il y a eu moins d'animation, mais la hausse de l'or et des traites sterling à New-York a rendu les cours plus fermes. Il y avait, à la clôture, une hausse nette de 1/8 pour cent. Les opérations de sterling sont d'environ 45,000 livres, dont 2,000 connaissement à 121 5/8, à 121 3/4, 3,000 connaissement à 121 3/4, 16,000 connaissement et clear à 121 3/4 à 121 7/8, 500 et 3,000 clear No 1 à 121 7/8, 2,500 à 122, 6,000 à 122 1/4, 4,700 au même taux, 1,000 de banquiers à 122 1/2, 1,200 de banque à 122 3/4 et 6,000 No 1 à 110 en or. On n'a pas annoncé de ventes de francs.—Le sterling peut être coté maintenant à 121 5/8 à 122 1/8 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 122 1/2 à 122 3/4 le change de banque.

Le change américain a été calme, mais ferme. Les banques ont encore tiré sur New-York à 3/8 de prime pour remises. Les transactions comprennent $10,000, $20,000, $25,000, $45,000 et $51,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, à 1/4 de prime, $1000 de banque à 5/16, $10,000 à 7/32, $10,000, à vue, sur Providence, et $10,000 sur Boston à 1/8.

10 actions de la Compagnie de Gaz Hydro Carbon (compagnie du Texas) se sont vendues à $30 50; 125 des Abattoirs à $33, ce qui est une hausse; 154 de la Compagnie d'Assurance des Factors and Traders (moins le dividende) à $91; 300 et 300 de la Compagnie de Levées de la Louisiane à $12; 75 de la Compagnie des Hangars à Sucre à $20 50.

Un lot de $550 de mandats de l'Etat, de 1870, a changé de mains à 60. Les courtiers ont acheté les mandats de l'Etat à 50 à 52 les gros, 60 à 62 les petits, 97 1/2 le Métropolitains; ils ont vendu les premiers à 52 à 53 les gros, 62 à 64 les petits, 98 à 98 1/2 le Métropolitains.

Il ne se fait rien dans les ventes de la ville. Les courtiers offrent 25 des petits montants et vendent à 23 à 24.

Plus tard.—Il ne s'est rien fait, ce soir, au Board des courtiers. Le Board s'est ajourné à samedi soir.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi, 1er mai 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 3650 balles prises à des prix qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes que nous répétons en conséquence.

Nous donnons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les bons courants de ses qualités, tandis que les nôtres sont pour les listes en moyenne, les hauts chiffres regardant le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	7 — à 8—	—
Low ordinary	8 3/4 à 9—	—
Ordinary	10 1/4 à 11—	11—
Good ordinary	12 1/4 à 13—	12 3/4
Low middling	13 3/4 à 13 7/8	13 3/4
Middling	14 3/8 à 14 3/4	14 3/8
Strict middling	15— à —	—
Good middling	15 1/4 à 15 1/2	15 1/2

Le marché a ouvert sous une influence défavorable causée par la nouvelle d'une baisse de 1/16d à Liverpool, et bien que subséquemment, cette influence ait cessé, il n'en est pas moins un fait que le mouvement n'a montré que peu d'animation, plusieurs acheteurs s'étant abstenus de s'avancer, retenus par l'exiguïté de l'approvisionnement offert et par les exigences des facteurs; de sorte que les ventes ont dû se borner au montant noté plus haut. Tous les cotons désirables ont été pris à des prix pleins.

L'Exchange rapporte: Marché ferme, bonne demande, approvisionnement médiocre.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		20690
Arriv. dep. le dern. état	4780	
Arrivé précédemm	1349946	1354726
		1375422
Expédié aujourd'hui	3668	
Expédié précédemment	1303 [illegible]	
Brulé	699	1307743
Stock en mains et à bord		167677

SUCRE.—Reçu aujourd'hui 100 boucauts. La demande est bonne et les prix fermes. Vente d'environ 400 boucauts écoulés comme suit: inférieur 6 à 7 c, commun 7 1/4 à 7 3/4 c, bon commun — low fair 8— à 8 3/4 c, fair 8 3/4 à 9c, good fair 9 3/8 à 9 3/4 c, fully fair 9 3/4 à 9 7/8 c, prime 9 7/8 à —c, prime à strictement prime 10 à 10 1/4 c., quelques de choix 10 3/4 c, jaune clarifié 11 à 11 3/4, blanc 12 à 12 3/4 c la livre.

MELASSE.—Reçu aujourd'hui 90 barils. Les stocks sont faibles et le marché ferme à la demande bonne; la commune fermentée, 25 à 35 c, prime fermentée, 40 à 45 c, récolte 45 à 40c recuite sur plantation 40 à 45 c, fonds de citerne 50 à 60c. Le recuite des raffineries de la ville se vend à 30 à 60 c, golden syrup 90 c à $1 le gallon.

FARINE.—Les demandes ont été plus nombreuses aujourd'hui et les grades sont plus fermes à cause de leur rareté. Le stock des descriptions meilleures est plus rond. Ventes de 2000 barils, dont 50 de superfine à $5 80, 35 do à $6, 150 et 190 de double extra à $6 50, 35 de simple extra à $6 25, 35 de triple extra à $6 90, 200 do à $7 125 d'extra de choix à $7 75, 50 et 50 do à $7 87 1/2, 100 d'extra de choix à $7 90, 375 do à $8 75 le baril.

MAIS.—Bonne demande, mais à des prix moins élevés. Le stock est rond. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 14,000 sacs dont 300 de rouge ordinaire à 68 c, 800 de jaune et 800 de mélangé à 70 c, 6000 de blanc et 200 de jaune à 71 c, 400 de jaune, 300, 1000 et 2000 de blanc à 72 c, 100 de blanc à 72 1/2 c, 320 de blanc mélangé en sacs de Dundee à 73 c, 200 do à 74 c et 200 de blanc en sacs de Dundee à 67 cents le boisseau.

AVOINE.—Stock faible et bonne demande à peu près aux prix antérieurs. Vente d'environ 1200 sacs, dont 150 d'ordinaire de St Louis à 62 c, 100 et 350 de St Louis à 63c 150 et 350 do à 64 c, 350 de Galena à 65 cts le boisseau.

SON.—Stock faible et les prix de l'article sont plus élevés. Vente de 200 sacs à $1 75 les cent livres.

FOIN.—Stock rond et demande limitée. Vente de 125 balles de prime de l'Ouest à $25 le tonneau. Le choix est coté à $26.

PORC.—Le marché est calme, mais ferme et les détenteurs demandent $19 35 à 19 50 le baril de mess. Le détail se fait à $19 50 à $20 le baril.

BREAKFAST BACON.—Calme à 14— à 15c. la livre.

SEL.—La demande est calme et les prix n'ont pas changé. Les marchands demandent en ce moment $1 10 à 1 15 pt le gros de Liverpool et $1.15 à $1 20 pour le fin; quand de forts lots sont pris en entrepots par des bateaux une déduction est faite pour le drayage. Le sel de table en poches 3 à 4 c et 3 c.

VOLAILLE.—Les poules se vendent au détail à $7, à 7 50 la douzaine, les dindes à $9 à 36 la douzaine.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 2 mai 1871.

Arrivé, hier—292 boeufs du Texas, 35 veaux et veaux d'un an.

Vendu, hier—238 boeufs du Texas, 170 veaux et veaux d'un an, 15 cochons, 175 moutons.

A vendre—292 boeufs du Texas, 35 veaux et veaux d'un an, 184 cochons, 407 moutons, 15 vaches à lait.

Boeufs du Texas, sourcés au mais, ire qualité, par livre nette	12	à	14	
Boeufs du Texas, choix, par tête	45 00	à	50 00	
Boeufs du Texas, 1re qlt., par tête	30 00	à	35 00	
Boeufs du Texas, 2e qlt., par tête	20 00	à	25 00	
Boeufs du Texas, 3e qlt., par tête	15 00	à	18 00	
Cochons, par livre, gr	—	6 1/4	à	7 3/4
Cochons (Stock) par tête gr	7 50	à	9 25	
Moutons, 1re qlt., par tête	5 00	à	6 00	
Moutons, 2de qlt., par tête	3 00	à	4 00	
Moutons, 3me qlt., par tête	2 00	à	3 00	
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00	à	100 00	
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	30 00	à	60 00	
Veaux de lait par tête	8 00	à	12 00	
Veaux d'un an par tête	9 00	à	14 00	
Chèvres, par tête	1 00	à	4 00	

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16 ——RUE ROYALE—— 16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très modérés.

18 mai—1an

Pianos, Pianos,

—ET—

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ——Rue Royale—— 9

IMPORTATEURS DE PIANOS des 1 plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que:

FAIVRE, JELMINI, BORD,

avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.

PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, [illegible] flûte, et autres instruments, de méthodes, etc., etc.

Leur stock déjà complet vient d'être augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout cédé à des prix excessivement réduits. 28janv—1an

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

MARDI, 2 MAI 1871.
BÉNÉFICE DE M. GAZAUX.
Première représentation de:

L'AFRICAINE,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

L'administration a l'honneur d'informer les abonnés et habitués que Mme DUMESTRE jouera par complaisance le rôle d'Inez.

[illegible] Le spectacle commencera à 7 1/2 heures précises.
Le Contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. 2 mai—1 t.

Académie de Musique.

Spalding, Bidwell et MacDonough, propriétaires.

Dernières représentations de la saison.
GRANDE TROUPE DRAMATIQUE.

Lundi soir, 1er mai—Célèbre troupe de comédie de CHAS WINDHAM, la compagnie la plus complète et la meilleure du pays, qui donnera des représentations de comédie et d'opérette:
LA MISSION DE MEPHISTO,
charmante opérette.
Le spectacle finira par la belle comédie de Robertson:
CASTE.
La Compagnie s'est acquis une grande réputation par son interprétation de ces deux ouvrages, qui est la perfection même.
Prochainement—LES LANCIERS, drame militaire à grand spectacle, que cette troupe est la seule à jouer. 2mv—1f

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD .... Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
20,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE F,

Tirage le SAMEDI, 6 mai 1871, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co .... Contracteurs

—PLAN—

20,000 billets—Prix du billet: $20 seulement

1 lot de $50,000	soit	$50,000
1 lot de 20,000	soit	20,000
1 lot de 20,000	soit	20,000
1 lot de 10,000	soit	10,000
1 lot de [illegible]	soit	[illegible]
1 lot de [illegible]	soit	[illegible]
[illegible] lots de 1,000	soit	28,000
[illegible] lots de [illegible]	soit	[illegible]
[illegible] lots de [illegible]	soit	[illegible]
[illegible] lots d'approximation	soit	12,000
440 lots s'élevant à		$300,000

Billets entiers: $20—coupons en proportion.
Lots payables en plein, sans déduction.
Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre. 28mars—

Avis d'Assessment.

Association Economie d'Assistance Mutuelle.

LES membres de la "CLASSE A" sont prévenus que l'assessment No 4 causé par la mort de [illegible] PAPE, de cette ville, décédé le 3 du courant, est maintenant dû. Ceux de la "CLASSE B" sont informés que l'assessment No 4, causé par la mort de FRANCIS J. CARUTHERS, de Matagorda, Texas, décédé le 11 février, est aussi maintenant dû. Conformément aux conditions des polices, ces assessments sont payables, aux bureaux de la Compagnie, No. 116 de la rue Gravier, dans les trente jours qui suivront cette date.

JAMES B. GUTHRIE, Secrétaire.

30av—5f

Bureaux des Assesseurs,

GALLIER COURT, Salle No 8.

L'ATTENTION de tous ceux que cela concerne est appelée sur les sections suivantes de la loi du revenu.

Sec. 24. Il est de plus décrété, etc. Que le président, le caissier, le secrétaire ou l'agent d'une corporation monétaire ou d'actions quelconque, qu'elle ait été incorporée par cet Etat, ou [illegible] des Etats-Unis ou par un gouvernement étranger, devra, le 1er jour d'avril, ou auparavant de chaque année dresser et livrer, à l'assesseur du district [illegible] l'état détaillé [illegible] ville ou de la paroisse dans laquelle cette compagnie est sujette à être taxée [illegible] sur le montant [illegible] [illegible] spécifiant, sous serment:

1o—Les propriétés foncières que possède la compagnie, lorsque les dites propriétés sont situées dans les limites de cet Etat.

2o—Le capital payé ou employé, des revenus non placés en propriétés foncières.

3o—Le siége de ses principales affaires, l'endroit où ses principales opérations ont lieu et elle est sujette à être taxée.

J. W. SWORDS,
Président du Bureau des Assesseurs.

28 avril—6f

FRET. AVIS.

Département de Fret du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1871.

LE fret sera reçu, au dépôt du chemin de fer Pontchartrain, de 6 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'à nouvel ordre. Tous les colis doivent être marqués distinctement et indiquer l'adresse et le poids.

EDWARD A. BURK,
Agent pour le fret.

28 avril—6f

Fleetwood, New Orleans and Honduras Navigation Company.

DES livres de souscription au capital de cette Compagnie ont été ouverts au No 116 de la rue Poydras, entre les rues Camp et Magazine, aujourd'hui 20 avril [illegible] Ces livres recevront les souscriptions, tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre des Directeurs:
GEO. J. PINCKARD, Secrétaire.

29 av—7f

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

LES souscripteurs au fonds capital de cette Compagnie sont notifiés que la charte est prête à être signée, en l'étude de A. Doriocourt, notaire, No 135 rue Royale, et qu'ils sont requis d'aller la signer sans délai. 2mav—5

Compagnie d'Immigration de la Louisiane.

CAPITAL .... $250,000.

Corporateurs.

L. F. Generes,	Bradish Johnson,
J. U. Payne,	Duncan F. Kenner,
D. A. Chaffraix,	Adolphe Schreiber,
Effingham Lawrence,	George Urquhart,
Geo. W. Campbell,	Wm. Von Phul,
Arch. Montgomery,	S. P. Griffin.

Extrait de la Charte:

Art. Deuxième.—Le but de la Compagnie devra être d'encourager l'immigration des pays étrangers, à l'effet, de fournir des travailleurs aux agriculteurs, aux manufacturiers et autres industriels des Etats-Unis, et particulièrement de la Louisiane.

Des livres de souscription au capital de la Compagnie sont maintenant ouverts aux bureaux de L. F. Generes, 109 rue de la Douane, Arch. Montgomery, 13 rue Carondelet, Triet & Oliver, 13 rue Carondelet.

22 avril—1m Notaires Publics.

Office of the Crescent City.

LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE CO.

Nlle-Orléans, 10 avril 1871.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les Directeurs de la Compagnie proposant de réduire le capital de la Compagnie de la somme de Deux millions de dollars ($2,000,000) représentée par vingt mille actions de cent dollars chacune, à une somme d'un million de dollars ($1,000,000) représentée par dix mille actions de cent dollars chacune.

Les actionnaires sont notifiés qu'une assemblée générale sera tenue au bureau de la compagnie, le 11 mai 1871, pour prendre le vote des dits actionnaires sur l'amendement proposé.

C. CAVAROC, Président.
D. B. SCRUGGS, Secrétaire. 9 avril—30j

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat.

Premier District, No 9 rue Carondelet,
Nlle-Orléans, 4 avril 1871.

Aux Contribuables du Premier District de la Ville de la Nlle-Orléans

APRÈS le 30 avril 1871, le recouvrement des Taxes non payées se fera par voie judiciaire conformément à la loi de revenu de 1871.

En payant maintenant on s'épargnera des frais et la pénalité.

GEO. A. SHERIDAN,
Collecteur, Premier District.

7 av—6f

Compagnie de Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 30 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1871.

LA COMPAGNIE DE GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, a acheté l'appareil patenté de M. B. Stoper pour la production du gaz hydro-carbonique. Elle est prête aujourd'hui à fournir des machines pour maisons, magasins, théâtres, églises, corridors, sucreries, etc.

C'est l'appareil portatif le plus économique qu'il y ait au monde, et il a le triple avantage du brillant, de la simplicité et de la bonté et donne une lumière cinq fois plus forte et plus économique que celle du gaz de charbon.

On n'emploie pas de machines pour produire le gaz; l'appareil ne fait le gaz qu'à mesure qu'il est consommé et il n'y a conséquemment aucun danger d'accidents, dans quelques circonstances que ce soit.

Il suffit d'une intelligence ordinaire pour remplir l'appareil dont un domestique peut se charger. On peut le placer dans la cour et le relier avec les tuyaux de gaz ordinaire.

Un fermblantier peut le faire de la capacité voulue, depuis une seule lumière jusqu'au nombre de lumière qu'exige toute une ville. Pour une résidence ordinaire, il est de la grosseur d'un baril.

On reçoit les commandes aux bureaux de la Compagnie, No 30 de la rue Carondelet, où l'on peut voir fonctionner l'appareil; à la succursale du magasin de cigares de M. [illegible], No 161 de la rue de Canal; au "Cotton Bell Saloon" de M. HUGO RODERICK, No — de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 24fév—

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

LES soussignés ont constamment les célèbres marques qu'ils vendent en lots au gré des acheteurs.

MAGNOLIA de S. N. PIKE. "White Wheat." ROSE CELESTE. "Ohio Belle."

Egalement—Un fort stock de WHISKIES BOURBON et RYE (seigle) purs, du Kentucky et de la Pennsylvanie.

DEVAN, MASON & CO.,
Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.
[illegible]

A. COUTIN,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE et IMPORTATEUR,
50 ——RUE DES MAGASINS—— 50
Nouvelle-Orléans.

Spécialité de Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs de France.

GAZAUX & VERGNOLE,

72 ——VIEILLE-LEVEE—— 72
MAISON FONDÉE EN 1851.
IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, Marasquins, Curaçao, Anisette, Champagnes, Brandies, Cacao à la Vanille, Crême de Menthe, Fruits à l'eau-de-vie. Prix modérés—Qualité supérieure.

AVIS DE LIQUIDATION.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 20 avril 1871.

CONFORMÉMENT à une résolution des actionnaires [illegible] assemblée générale qui a eu lieu le mercredi, 19 avril 1871, après avis dûment publié—avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, conformément à une résolution de la Direction, adoptée le 14 du courant, que l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans [illegible] liquidation [illegible] [illegible] Jules Aldigé et D. [illegible] [illegible] conformément à la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire.

AVIS.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Capital $1,000,000

L'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, corporation en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, Bureaux, No 20 du Passage de la Bourse.

G. LANAUX, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 20 avril 1871.

Directeurs:

CHARLES CAVAROC, Président,

Charles de Buyter,	U. Marinoni,
Augustus Reichard,	A. Poincy,
Léon Haas, Jr.,	Ant. Lamata,
E. F. Mioton,	William Agar,
S. Cambon,	John Eggle,

F. E. Bernard.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle.-Orléans.

Qu'il soit connu que ce quinzième jour du mois d'avril de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-onze, et la quatre-vingt-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par devant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté, dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés MM. Charles Cavaroc, Charles deBuyter, Augustus Reichard, Léon Haas, jr., Eugène F. Mioton, Sylvestre Cambon, Ulysse Marinoni, Arthur Poincy, Antoine Lamata, P. Edgard Bernard, John Eggle et William Agar, tous de cette ville et composant le bureau de Directeurs de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Et le dit C. Cavaroc, en son nom; en présence et au nom des autres comparants ci-dessus nommés, m'a présenté, à moi, notaire, [illegible] un certain instrument écrit, qui a été déclaré être l'acte d'organisation de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans; et les dits comparants, désirant donner au dit instrument la validité et l'authenticité voulues, m'ont demandé, moi notaire, soussigné, d'en faire un acte de dépôt et d'enregistrement, et moi, le dit notaire conformément à leur requête, ai enregistré l'acte d'organisation ci-dessus mentionné et qui est dans les termes et les chiffres suivants:

Les soussignés, par les présentes, se forment en une corporation qui portera le nom d'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, sous les dispositions et les règlements contenus dans la Charte amendée de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, dans cette ville—laquelle Charte amendée est ci-incorporée par référence, avec la disposition distincte qu'aucun actionnaire de la corporation actuelle ne participera aux bénéfices de la dite corporation à moins qu'il y ait effectué une nouvelle [illegible] [illegible] [illegible] conséquence, et [illegible] [illegible] que le capital de la corporation actuelle est, par les présentes, fixé à un million de piastres ($1,000,000).

Il est bien entendu que le bureau de Directeurs actuel et autres officiers de la dite Association d'Assurance de la Nlle-Orléans devront assumer l'organisation et la direction des affaires de la corporation actuelle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils soient changés, de la manière indiquée par la dite Charte amendée.

Les soussignés s'accordent à être considérés comme responsables, comme ils le seraient par des billets d'actions, du nombre d'actions figurant en regard de leurs noms respectifs et échéant le trente-unième jour de décembre 1871. Ils se considèrent également comme tenus de transférer à la corporation actuelle tous les profits quelconques qui pourraient leur revenir respectivement dans l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Les soussignés s'engagent en outre à fournir à la corporation actuelle des billets d'actions pour le montant plein et entier de leur souscription, échéant le trente-unième jour de décembre 1871 et devant être crédités des profits transférés ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Le susdit Bureau de Directeurs est autorisé à faire un dépôt du présent acte à l'étude d'un notaire, le rendre authentique, l'enregistrer et le publier de la manière prescrite par la loi.

Nlle-Orléans, 7 février 1871.

NOMS.	ACTIONS.	NOMS.	ACTIONS.
C. Cavaroc	150	Seignouret Frères	100
Frank Haas & Co	50	Léon Haas, Jr.	10
H. F. Girou	60	A. Thibaut	10
Lehman, Newgass & Co.	40	Benjamin Newgass	10
		R. W. Walshe	10
Hartwell, Chambers & Sedbury	40	Charles de Buyter	10
		H. Loeb & Co	10
Juan Garcia y Mora	50	José Garcia y Bovias	5
[illegible]		[illegible]	

[illegible]

[illegible]

Et ce comparants ci-dessus nommés m'ont ainsi requis, moi, notaire soussigné, de recevoir en dépôt le susdit instrument, enregistré qu'il devra rester dans mes archives de notaire et servir de référence en cas de besoin—lequel susdit instrument enregistré l'ai, conformément à leur requête, déposé dans mes archives.

Ainsi fait et passé, en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, aux jour, mois et an susdits, en présence de MM. Alfred Pitot et Edgard Pitot, témoins compétents, requis, qui ont signé avec les dits comparants et moi, notaire, après lecture du tout.

L'original est signé:

C. CAVAROC,
JOHN EGGLE,
U. MARINONI,
ANT. LAMATA,
P. E. BERNARD,
WILLIAM AGAR,
A. POINCY,
E. F. MIOTON,
LEON HAAS Jr.,
S. CAMBON,
CHARLES DE BUYTER,
AUGUSTUS REICHARD,

A. PITOT Jr.
EDGAR PITOT, Témoins.

G. LE GARDEUR Jr.,
Notaire Public.

CHARTE

DE

L'Association d'Assurance

DE LA NLLE-ORLEANS,

Amendée par la loi du 1er décembre 1870, faisant partie de l'acte qui précède par référence.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce septième jour du mois d'avril, de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-onze et la quatre-vingt-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique:

Par devant moi, Gustave Le Gardeur, Jr, notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés;

Sont personnellement comparu et présents les personnes dont les noms sont ci-dessous et ci-après signés [illegible]

Lesquelles déclarent que, par les présentes, elles se forment [illegible] corporation [illegible] [illegible] règles et stipulations suivantes qui gouverneront la dite corporation:

ARTICLE I.

1. Le nom de la dite corporation sera, pour les présentes, établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite corporation s'appellera et sera connue sous le nom de "NEW ORLEANS INSURANCE ASSOCIATION." ASSOCIATION d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE II.

1. D'assurer les maisons, les magasins et autres bâtiments [illegible] [illegible]

[illegible]

ARTICLE III.

Le capital de cette société est, par les présentes, fixé à CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec le privilége de le porter à un million de piastres, divisé en actions de cent piastres qui devront être payées aux époques et de la manière indiquées par l'article IV de cette charte.

[illegible]

ARTICLE IV.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit ou pourront plus tard souscrire au capital de cette Société devront donner leurs billets pour le montant de leurs actions, lesquels billets seront payés au 31 décembre 1871.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

[illegible] ARTICLE IX. [illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

CHAS. CAVAROC,	S. CAMBON,
CHAS. DE BUYTER,	U. MARINONI,
[illegible]	ARTHUR POINCY
[illegible]	[illegible]
[illegible]	P. E. BERNARD,
E. F. MIOTON,	WM. AGAR,
[illegible]	JOHN EGGLE.

ARTICLE XI.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt si les deux tiers des votes des actionnaires [illegible] [illegible]

ARTICLE XII.

Cet acte d'incorporation peut être changé et altéré par un vote des deux tiers du capital représenté dans une assemblée générale des actionnaires [illegible]

FAIT ET PASSÉ, à la Nouvelle-Orléans, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence d'Armand Pitot, et d'Edgar Pitot, témoins compétents, qui ont signé avec les dits comparants et moi, notaire.

[illegible]

G. LE GARDEUR,
Notaire Public.

Je, soussigné, député de l'Assesseur des Hypothèques [illegible] [illegible] certifie que la charte de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible] dans le Livre de Société No 7, [illegible]

D. MARCANTEL, Député.

Je, soussigné, député Assesseur des Hypothèques [illegible] [illegible] dans le Livre de Société No 7, [illegible]

D. MARCANTEL, Député.

Je, soussigné, Assesseur des Hypothèques pour cette paroisse, certifie par les présentes que l'acte de dépôt [illegible] et la charte de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, ont été dûment enregistrés dans ce bureau au Livre de Société No 7, page [illegible]

C. MARCANTEL, Député.

3avril—3m

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que, ce dixième jour [illegible] [illegible] [illegible] de Notre Seigneur [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

Section 1.—La Compagnie sera connue sous le nom de NEW ORLEANS AND HAVANA STEAMSHIP AND LOTTERY COMPANY [illegible] [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

Sec. 1.—Le but de cette Compagnie est d'établir une ligne de steamers de quatre (4) bâtiments, au moins [illegible] [illegible] [illegible] la Havane [illegible]

[illegible]

ARTICLE TROISIEME.

Sec. 1.—Le capital de cette corporation est fixé à cinq cent mille ($500,000) piastres [illegible]

[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

R. BOUNY, Notaire Public.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] CAZENAVE vs. [illegible] et als.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible] [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE vs. LA COMPAGNIE DE BOURSE DES MARCHANDS.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible] [illegible] le MARDI, deux mai 1871, à midi [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

H. KELHAM & CO. vs. H. R. GIFFENEY.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible] [illegible] le LUNDI, huit mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALFRED MARCHAND vs VICTOIRE HONNEBIE et FELIX CAZENAVE.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible] [illegible] le SAMEDI, vingt sept mai 1871, à midi [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHS. CAZENAVE vs. B. DENTRAS et als.

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 1,567 [illegible] le JEUDI, quatre mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Marie Harris, exécutrice, vs. Geo. L. Keane & frère.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] le LUNDI, huit mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Wm. A. Kobbé & Co vs Joseph Bernheim

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] le MARDI, neuf mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

URBAN THEURER vs. R. NAUTRE et C. W. BRADBURY.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Urban Theurer vs Bernard Nauré et Chas. Wm. Bradbury.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] le SAMEDI, treize de mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOUISA WESTHOLZ, épouse, etc. vs. FRANCIS [illegible] et L. WESTHOLZ.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible] le MARDI, neuf mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY PHILIPPE LAMEYER vs. Dlle MARIE SUZANNE WALKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] SAMEDI, vingt-sept mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

LEE PRIEUR et MATHILDE PRIEUR vs [illegible] et Dame [illegible] BIENVENU [illegible] C. Oliver.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] le SAMEDI, treize de juin 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FÉLICITÉ KOHLER vs JOHN F. WALDEN et al.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] le SAMEDI, treize de juin 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOUIS MATHÉ vs JOHN KIRWIN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,500 [illegible] le SAMEDI, treize de juin 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. C. DAVIS & Co., vs. ZABLE & DALTON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible] le LUNDI, huit mai 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

George Wood vs Charles Hariape.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible] le SAMEDI, treize de juin 1871 [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

[illegible]

LE BAUME No 1 DU Dr. RICHAU guérit des ulcères [illegible]

LE BAUME No 2 DU Dr RICHAU guérit des affections [illegible]

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU guérit radicalement [illegible]

L'ELIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU [illegible]

[illegible] D. B. RICHARDS, No. 228, Varick st. N.Y.

Agents du Sud à la Nlle-Orléans:
E. J. HART & CO.
73, 75, 77 et 79, Tchoupitoulas.

DENTISTES.

PRESERVEZ VOS DENTS.
J. A. CANADAVANT, D. D. S.,
CHIRURGIEN DENTISTE,
120, Canal entre St Charles et Carondelet.

INFORME le public, qu'il continue [illegible]

[illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. Chs. MERMILLOD a l'honneur de faire savoir [illegible]

[illegible]

Nouveau Magasin

—DE—

QUINCAILLERIE,

239, Rue Vieille-Levée, 239,

ENTRE LES DEUX MARCHES.

Les consommateurs du dehors sont invités à examiner le STOCK grandement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants:

PENTURES, COUPLETS, SERRURES, VIS, CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et ROGNES, EQUAIRES, CISEAUX à charpentiers et menuisiers, HACHES, CASSETETES, VRILLES, TARRIERES, SOUFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MORTURES.

—Aussi—

FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, etc.

Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. Le magasin est sous la direction de M. O. SEICH, [illegible]

[illegible]

Field & Bell,

Marchands en gros et en détail, de CHARBON BITUMEUX, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS

[illegible]

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE [illegible]

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

A. WILLOZ.

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

VENTE CONTINUÉE.

Vente péremptoire et sans réserve, à long crédit, pour liquidation de 2800 Terrains situés dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième District, à Burtheville et Carrollton—

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, [illegible]

[illegible]

Premier District — [illegible] Lots de terre [illegible]

Deuxième District — 162 Lots de terre [illegible]

Troisième District — 1051 Lots de Terre dans divers quartiers.

Quatrième District — 30 Lots de Terre dans divers quartiers.

Cinquième District — 40 — [illegible] à Alger.

Sixième District — 320 Lots de terre à Burtheville.

Carrollton — 106 Lots de Terre.

Mandeville — [illegible]

Milneburg — 50 Portions de Terre [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—Un quart comptant et le reste à un, deux, et trois ans de crédit [illegible]

[illegible]

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, [illegible]

[illegible]

Propriété de valeur rue Bourbon No 138, à long crédit.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, [illegible]

[illegible]

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Peintures, Quincaillerie, Coutellerie, Bandes en caoutchouc, etc.

PAR D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 3 mai 1871, à 11 heures du matin, au magasin No. 6 de la rue des Magasins [illegible]

[illegible]

Cercles Tress! Cercles Tress!

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 3 mai 1871, à 11 heures du matin [illegible]

[illegible]

Beurre de Goshen. Beurre de Goshen.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 2 mai 1871, à 11 heures [illegible]

[illegible]

PAR DEBREE & JOURDAN.

Marchandises sèches, [illegible]

PAR DEBREE & JOURDAN—L. Debree, Encanteur—Bureau No. 71, rue Chartres—Il sera vendu, MARDI, 2 mai 1871, à 10 1/2 heures A. M., à leur salle d'encan [illegible]

[illegible]

BONS MARCHÉS

En Paille, Quincaillerie et Coutellerie.

S. B. CHURCHILL & BRO., [illegible]

[illegible]

S. B. CHURCHILL & BRO.
91, Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette.
7avril—1m

Cow Peas! Cow Peas!

3000 Boisseaux Cow Peas Clay, Red Ripper, Whippoorwill et mélangés, en magasin et à vendre [illegible]

J. C. MURPHY & CO.,
Au No 24 de la rue Poydras.
29 avril—2f

Cow Peas! Cow Peas!!

2,000 BOISSEAUX,

A vendre par

TOULMIN & MARTIN,
Au No 44 de la rue Perdido.

COW PEAS! COW PEAS!!

PREMIERE qualité de la Caroline du Nord, à vendre par

WILKERSON & BURKE, [illegible]

Graine de Coton—Sacs à Graine de Coton.

LE soussigné est prêt à recevoir des commandes de sacs à graine de coton en quantité quelconque et achète de la graine de coton aux plus hauts prix.

THOMAS I. HARRISON,
Bureau No 82 de la rue Natchez.

Fabrique d'Engrais et Laboratoire

STERN.

POUR économiser la main d'œuvre et avoir de récoltes abondantes.

Employez

LES CÉLÈBRES ENGRAIS,
Eff. Superphosphate, d'Os
ou
L'Os pulvérisé de
STERN,
SEAWBONE SUPERPHOSPHATE,
Fabriqués par LOUIS STERN & BROS., à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).
Fabrique dans la rue des Français, près le Carré Marigny.
Bureaux, No 14 de la rue de Chartres.

On y trouvera constamment [illegible]

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE PELICAN, (The New Orléans Guano and Fertilizing Company) [illegible]

[illegible]

B. D. GULLETT.

[illegible]

F. Curet,

70 et 72 Broadway, New York,

A l'honneur d'informer les voyageurs de la Nouvelle-Orléans [illegible]

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés [illegible]

A. THOMSON & CO.

SIROP—"Golden Syrup" [illegible]

A. THOMSON & CO.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes [illegible]

A. THOMSON & CO.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités [illegible]

A. THOMSON & CO.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts [illegible]

A. THOMSON & CO.

C. F. HOLLE & CO.

Négociants Commissionnaires

ET EXPÉDITEURS,

[illegible]

Agents pour la vente du célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

[illegible]

VOICI le [illegible]

[illegible]

MIRAMON,

99 & 101—Rue de Chartres—99 & 101

MARCHAND DE MEUBLES,

EBENISTE ET TAPISSIER. Achat, échange et réparation de Meubles [illegible]
On fait les déménagements.
On prend des meubles en emmagasinage.
17 juin—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Grande vente de

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de jeunes gens, de jeunes garçons, de femmes et d'enfants.

—ET—

[illegible] lots Habillements fins de saison.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co. Abr. Levy, encanteur—Il sera vendu, MARDI, [illegible]

[illegible]

[illegible] Conditions à la vente. 1 mai

PAR GEO. PALFREY.

Vente aux enchères d'Actions des compagnies d'Assurances: Germania, Union, et de Scripts des compagnies du Crescent, Home et Louisiana.

PAR GEO. PALFREY, ALFRED BOUSQUET, Encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, [illegible] mai 1871, à midi, à la Bourse St. Charles [illegible]

[illegible]

PAR WM DE LACY.

Vente sans Réserve.

De Propriété de valeur dans le Deuxième District.

PASSAGE DE LA BOURSE No 13.

PAR WM. DE LACY, encanteur. Bureau [illegible]

[illegible]

UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et [illegible]

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE.

Vente importante et positive A LONG CREDIT

DE

200 futailles Domestic Brandy et Gin pouvant rivaliser avec les Eaux-de-vie et Genièvres importés—aussi Whiskies.

PAR EUGENE TOURNÉ, successeur de [illegible] Tourné—VENDREDI, 12 mai 1871, à [illegible] [illegible] au magasin de JULES TARDOS, [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT.

Objets en or, en argent, et vaisselle d'argent—Articles restant de la tombola de M. Reaver, au bénéfice du Fonds de secours français, (qui n'ont pas été réclamés par les personnes qui les ont gagnés.)

PAR M. BARNETT, encanteur—Il sera vendu MARDI, 2 mai, à 12 heures du matin, dans la Rotonde de l'Hotel St Louis.

[illegible]

MAURICE BARNETT, ENCANTEUR. Bureau dans la façade de la Rotonde de l'Hôtel St Louis rue St Louis entre Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stocks, cargaisons, meubles, etc. Aussi—ventes faites au dehors.

Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde, trois fois par semaine: le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles à l'encan, devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente. 8 janv

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR.

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises [illegible]

PAR B. J. MONTGOMERY.

Vente péremptoire de la goëlette américaine "Genl. Washington."

PAR B. M. & B. J. MONTGOMERY, encanteurs—Il sera vendu, JEUDI, 4 mai, à 4 heures de l'après-midi, à la tête du Nouveau Bassin—

La goëlette américaine GENERAL WASHINGTON, du port de [illegible] tonneaux [illegible]

Conditions—comptant en billets des Etats-Unis.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY.—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, le MARDI, 2 mai 1871, à 11 heures [illegible]

[illegible]

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

[illegible]
Nlle-Orléans, 21 janvier 1871

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux règlements de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.

Thos. [illegible], Secrétaire.

[illegible]

ANDREW HERO Jr.,
Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur les certificats [illegible]

[illegible]

THOMAS SLOO, Président,
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
Thos. [illegible], Secrétaire.

—Directeurs:—

John G. Gaines,	S. I. Hart,
[illegible]	Henry Bonnabel,
I. N. Marks,	W. E. Seymour,
J. Wein,	[illegible]
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	[illegible]